

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2022 MAIRIE D'AMANCEY

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie d'AMANCEY, le 6 mai 2022 à 20h30, après convocation légale du 30 avril 2022, sous la présidence de Monsieur Philippe MARECHAL, Maire. Absents excusés : Chantal BURLA (procuration à Annie PETITCOLIN), Pierre RIBARD (procuration à Claude CUCHE), Céline ORDINAIRE, Jean-Louis MOUROT. Secrétaire de séance : Gaëtan PELLETRAT DE BORDE.

-I- VOIES DU SEL

L'édition 2022 de la manifestation des « Voies du sel » fera étape à AMANCEY du jeudi 11 au samedi 13 août 2022.

M. le Maire a rencontré le Président de l'association afin de connaître leurs demandes. Le chapiteau sera installé entre le court de tennis et la salle sportive. Des arrêtés règlementant la circulation seront pris en ce sens. Egalement, la commune est sollicitée pour offrir le vin d'honneur.

Validé à l'unanimité.

-II- PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)

En 2017, la commune avait réalisé un Projet Urbain Partenarial (PUP) avec les propriétaires riverains de la rue du Clos.

A cette époque, certains d'entre eux, avaient refusé de signer la convention de partenariat, préférant attendre que ce soit le pétitionnaire qui paie cette participation.

Suite à la vente de la parcelle cadastrée section AB n°458p à la Sté DRUOT Expertise et suite au dépôt du permis de construire de cette entité, M. le Maire propose au CM de faire émettre le titre de recette d'un montant de 8 135.04 € correspondant à la part de cette parcelle stipulée dans la convention PUP n°3.

Validé à l'unanimité.

-III- TRAVAUX 2022

Suite au vote du budget, le CM valide les travaux suivants :

RACCORDEMENT DES EAUX USEES RUE DES ROSIERS TP MOUROT	:	2 881.92 € TTC
RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES RUE DES ROSIERS TP MOUROT	:	4 575.00 € TTC
MISE AUX NORMES ELECTRIQUES PRESBYTERE Entreprise ORDINAIRE Ivan	:	8 429.30 € TTC
SN BOLARD	:	1 339.15 € TTC
PRESBYTERE REHABILITATION DE LA SALLE BAIN SARL BART Lionel	:	6 600.00 € TTC
MONUMENT AUX MORTS - MUR – LINTEAUX EURL 2G3T	:	876.00 € TTC
CHEMIN DE LA RUELLE : REHABILITATION EAUX PLUVIALES TP MOUROT	:	5 213.40 € TTC

Travaux validés à l'unanimité.

IV- VENTE TERRAIN DECHETTERIE

Suite aux derniers échanges, le SYBERT a confirmé sa volonté d'acquérir le terrain d'assiette de la déchetterie d'AMANCEY.

Surfaces de référence :

ZM 41 : 468 m²

ZM 42 : 2 523 m²

ZM 43 : 2 443 m²

Total : 5 464 m²

- Prix au m² : 15 €/m²
- Montant pris en charge par le SYBERT lors de la viabilisation initiale : 9 542.73 €
- Prix de vente : 72 417.27 € HT
- Condition particulière : le SYBERT acceptera de recevoir sur la parcelle ZM n°43 les écoulements des eaux pluviales de la parcelle « Terre Comtoise » après traitement par l'entreprise bénéficiaire de cette condition particulière.

Validé à l'unanimité.

-V- DEMANDES DE SUBVENTIONS

1. PROGRAMME TRAVAUX « CREATION AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETONS »

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme de travaux « Création Aménagement d'un chemin piétons ». L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'avant-projet
- S'engage à réaliser et à financer les travaux dont le coût prévisionnel est de 18 242.50 € HT soit 21 891 € TTC
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

- Subvention conseil général	:	4 196.00 €
- Fonds libres	:	14 046.50 €
- Total HT	:	18 242.50 €
- Sollicite l'aide financière du Conseil Général
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention
- Charge M. le Maire de mener à bien la consultation des entreprises

2. PROGRAMME TRAVAUX « ECLAIRAGE D'UN CHEMIN PIETONS »

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme de travaux d'éclairage d'un chemin piétons reliant la Ruelle à la rue du Clos de Selles». L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte l'avant-projet
- S'engage à réaliser et à financer les travaux dont le coût prévisionnel est de 4 802.58 € HT soit 5 763.10 € TTC
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

- Subvention SYDED	:	700.00 €
- Fonds libres	:	4 102.58 €
- Total HT	:	4 802.58 €

- Sollicité l'aide financière du SYDED
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention
- Charge M. le Maire de mener à bien la consultation des entreprises

3. PROGRAMME TRAVAUX « REHABILITATION CHEMIN DE COULANS/SUR ROCHE »

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme de travaux « Réhabilitation chemin rural Coulans/Sur Roche ». L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'avant-projet
- S'engage à réaliser et à financer les travaux dont le coût prévisionnel est de 21 842.00 € HT soit 26 210.40 TTC
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

- Subvention Conseil Général :	5 024.00 €
- Fonds libres :	16 818.00 €
- Total HT :	21 842.00 €
- Sollicité l'aide financière du Conseil Général
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention
- Charge M. le Maire de mener à bien la consultation des entreprises

-VI- SUBVENTIONS

- Voyage scolaire Collège Sacré Cœur : 20 élèves x 25 = 500 €
 - ADAPEI : 50 €
 - Association « Le Rêve médecin » : 50 €
- Validé à l'unanimité.

-VII- EMPLOI SAISONNIER

Pour faire face aux nombreuses tâches à réaliser durant la période estivale, le Conseil Municipal valide la création d'un emploi saisonnier.

M. Marius PELLEGRINI sera recruté du 4 juillet au 21 août 2022.

Cet emploi permettra également de maintenir l'effectif durant la période de congé des agents titulaires.

M. le Maire est autorisé à signer tous les documents utiles.

-VIII- CONTRAT D'AFFERMAGE

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport de la commission d'ouverture des plis concernant le renouvellement du contrat d'affermage qui arrive à échéance au 31/12/2022. Deux candidatures ont été reçues, à savoir la Sté SAUR et la Sté Gaz et Eaux. Il indique que la commission d'ouverture des plis a donné son accord pour accepter les 2 candidatures et leur envoyer le dossier de consultation.

-IX- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

M. le Maire présente le rapport annuel 2021 du délégataire.

Ce compte rendu expose les résultats indicateurs de performance du service.

Chiffres clés :

	2021	Rappel 2020
Nombre de compteurs	376	375
Eau facturée	48 039 m ³	44 439 m ³
Volume d'eau mis en distribution	49 812 m ³	45 703 m ³
Longueur de canalisation	12.1 km	12.1 km
Rendement	96.4 %	97.2 %
Analyses bactériologiques	100 %	100 %
Perte en réseau	0.4 m ³ /km/jour	0.28 m ³ /km/jour
Prix € TTC / m ³	3.01195 €	2.95597 €

Le rapport est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

-X- QUESTIONS DIVERSES

▪ **DROIT DE PREMPTION**

Sur proposition de la commission « forêt », la commune décide de ne pas appliquer son droit de préemption concernant la parcelle boisée cadastrée section ZD n°79.

Validé à l'unanimité.

▪ **INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Le CM valide le paiement de l'indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 120.97 € en faveur de M. le Curé.

▪ **REMBOURSEMENT DE CAUTION**

Suite à l'état des lieux réalisé le 30/06/2021 le Conseil Municipal décide de rembourser la caution d'un montant de 442.40 € à M. Antoine MARECHAL.

▪ **DESCRIPTIF DU PROGRAMME TRAVAUX EN FORET 2022**

M. Gaëtan MILLE présente le descriptif du programme de travaux en forêt 2022

Travaux réalisés par le SFBM :

- Dégagement manuel de plantation parcelles 34r, 15i, 19j, 21r
- Dégagement manuel des régénérations naturelles parcelles 17i, 22i, 23i, 24ar
- Régénération par plantation : mise en place des plants en regarnis parcelles 17i, 22i, 23i, 24ar
- Régénération par plantation : mise en place des plants parcelle 24ar
- Sous-total : **4 070.00 € HT**

- Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel sentier botanique (diverses parcelles)/traitement manuel et peinture parcelle 26i
- Sous-total : **880.00 € HT**

Travaux réalisés par la commune

- Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée parcelle 34r
- Travaux préalables à la régénération : broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre ou de rémanents d'exploitation (5-7 cm) (>5-7 cm) parcelles 34r, 15i, 19j, 21r
- Réseau de desserte : entretien des lisières, talus, fossés (accotements route forestière du Grand Bois)
- Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée parcelle 34r
- Fourniture de plants de douglas parcelles 17i, 22i, 23i, 24ar
- Sous-total : **8 630.00 € HT**
- Total : **13 580.00 € HT**

Validé à l'unanimité.

▪ **MANIFESTATION DU 9 JUILLET 2022**

Le Handball club envisage d'organiser la 1^{ère} fête des brasseurs de bière artisanale le samedi 09/07/2022 sur le parking du gymnase et de l'école.

Pour son organisation, l'association sollicite la commune afin d'obtenir une mise à dispositions des barrières, des vitabris, des rallonges servant au marché, d'un percolateur et de l'estrade.

Suite à cette présentation, le CM décide que l'ensemble de ces matériels soit mis à disposition de l'association.

Il est également autorisé de laisser la parcelle située derrière la salle pour y installer un parking.

Enfin, une subvention de 200 € est accordée en faveur du Handball club dans le cadre du soutien communal à cette manifestation.

Validé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Affiché le 17 mai 2022.

Philippe MARECHAL,
Maire d'AMANCEY